

CONTRAT DE LOCATION

■ IL EST MIS UN APPAREIL DE TÉLÉALARME AU DOMICILE DE :

Mme / M :

Adresse :

Commune :

À compter du :

■ CHAQUE MOIS, SUR INDICATION DU SERVICE TÉLÉALARME
DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Mme / M :

délégu.e de la commune, procèdera à une vérification du bon fonctionnement de l'appareil.

■ LA LOCATION MENSUELLE EST DE : €
LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE OU DU CCAS EST DE : €
LA PARTICIPATION DE L'ABONNÉ.E EST DE : €

Le montant de cette location pourra varier chaque année en référence à la révision des tarifs publics. Il inclut toutes les interventions techniques.

■ LES PERSONNES QUI N'ONT PAS DE CONTACT DE PROXIMITÉ OU DE BOÎTIER-CLÉS
seront responsables des dégâts éventuels causés lors de l'intervention après un appel téléalarme.

Fait en deux exemplaires à : le :

La personne déléguée :

Signature :

L'utilisateur.trice :

Signature :

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer par voie postale à :

Vienne Condrieu Agglomération - Service Téléalarme
30, avenue Général-Leclerc - Espace Saint-Germain - BP 263 - 38217 Vienne Cedex

TÉLÉALARME

54, avenue Marcel-Berthelot - 38200 Vienne

☎ 04 37 04 82 50

telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération